

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de créer les postes budgétairement nécessaires permettant les avancements de grade des agents communaux pour l'année 2021 :

- 1 poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps non complet (24.5/25h)
- 3 postes d'agent de maîtrise principal à temps complet
- 1 poste d'agent de maîtrise principal à temps non complet (28/35h)
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal 1^{ère} classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe à temps complet
- 1 poste d'animateur principal 2^{ème} classe à temps non complet (28/35h)
- 1 poste d'attaché principal à temps complet
- 1 poste de bibliothécaire principal à temps complet
- 1 poste d'éducatrice de jeunes enfants de classe exceptionnelle à temps complet

Le Maire précise que la création de ces postes correspond aux besoins des services où les agents sont affectés.

Le Maire informe également les membres du Conseil Municipal que la création de ces postes est aussi l'occasion de supprimer des postes budgétaires non pourvus :

- 32 postes d'adjoint administratif territorial à temps complet
- 105 postes d'adjoint technique territorial à temps complet
- 13 postes d'auxiliaire de puériculture principal 2^{ème} classe à temps complet

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois concernés,

- APPROUVE la création des postes susvisés, la modification en conséquence du tableau des effectifs et son actualisation,

- APPROUVE la suppression budgétaire de certains postes non pourvus,

- PRECISE que les crédits sont prévus au budget de la Ville, au chapitre « charges de personnel »,

- AUTORISE Le Maire à procéder aux avancements correspondants.

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 27 – FUSONE – COCH ne participent pas au vote

CONTRE : 6 – M. AMARO – FIORILE REYNAUD – CABRAS – DELAVEAU –
SCAMARONI - GORLIER LACROIX

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 26 Mars 2021
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)			Décisions du CM	
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL	Postes à créer au CM	Postes budgétaires à supprimer
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		4		4	2		2		
Directeur général des services		1		1	0		0		
Directeur général adjoint des services		3		3	2		2		
Directeur général des services techniques		0		0	0		0		
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		125	9	134	77,3	8	85,3		
Directeur	A	0		0	0		0		
Attaché hors classe	A	2		2	1		1		
Attaché principal	A	3		3	2,8		2,8	1	
Attaché	A	13		13	8,8	2	10,8		
Rédacteur ppal 1ère cl	B	3		3	3		3		
Rédacteur ppal 2ème cl	B	4		4	3		3		
Rédacteur	B	8		8	4,9	3	7,9		
Adjoint administratif principal 1ère cl	C	22	1	23	18,6		18,6		
Adjoint administratif principal 2ère cl	C	17	5	22	21		21	1,7	
Adjoint administratif	C	53	3	56	14,2	3	17,2		32

FILIERE TECHNIQUE (c)		332	72	404	210	60,77	270,77		
Ingénieur en chef hors classe	A	0		0	0		0		
Ingénieur principal	A	2		2	2		2		
Ingénieur	A	4		4	1,8	1	2,8		
Technicien principal 1ère classe	B	3		3	3		3		
Technicien principal 2ème classe	B	5		5	3	1	4		
Technicien	B	7		7	5		5		
Agent de maîtrise principal	C	12	1	13	12,8		12,8	3,8	
Agent de maîtrise	C	40	6	46	41,6		41,6		
Adjoint technique principal 1ere cl	C	16	3	19	12,4		12,4		
Adjoint technique principal 2ème cl	C	51	18	69	53,5		53,5		
Adjoint technique	C	192	44	236	74,9	58,77	133,67		105
FILIERE SOCIALE (d)		15	1,8	16,8	12,4	0	12,4		
EJE de classe exceptionnelle	A	1		1	0,9		0,9	1	
EJE	A	5	1	6	2,7		2,7		
Moniteur éducateur et intervenant fam. Ppal	B	0		0	0		0		
Moniteur éducateur et intervenant fam.	B	0	0,8	0,8	0,8		0,8		
ATSEM ppal 1ère classe	C	5		5	4		4		
ATSEM ppal 2ème classe	C	4		4	4		4		

FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		43	2	45	20,3	1	21,3		
Cadre supérieur de santé	A	0		0	0		0		
Cadre de santé de 1ère classe	A	1		1	0		0		
Cadre de santé de 2ème classe	A	0		0	0		0		
Puéricultrice hors classe	A	2		2	0		0		
Puéricultrice classe supérieure	A	2		2	1,8		1,8		
Puéricultrice classe normale	A	1		1	1		1		
Psychologue de classe normale	A	1		1	0		0		
Infirmier en soins gx hors classe	A	0		0	0		0		
Infirmier en soins gx de classe sup	A	0		0	0		0		
Infirmier en soins gx de classe normale	A	1		1	0,8		0,8		
Technicien paramédicale	A	1		1	0	1	1		
Auxiliaire de puér principal 1ère cl	C	11	1	12	9,4		9,4	1	
Auxiliaire de puér principal 2è cl	C	23	1	24	7,3		7,3		13
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0	0	0	0	0	0		
[...]				0			0		

FILIERE SPORTIVE (g)		3	0	3	3	0	3		
Éducateur APS principal 1ère classe	B	2		2	2		2		
Éducateur APS principal 2ème classe	B	0		0	0		0		
Éducateur APS	B	1		1	1		1		
FILIERE CULTURELLE (h)		22	5	27	17,55	2,26	19,81		
Bibliothécaire principal	A	0		0	0		0	1	
Bibliothécaire	A	1		1	1		1		
Professeur art. Hors classe	A	1		1	1		1		
Professeur classe normale	A	0		0	0		0		
Assistant de conservation principal 1ère cl	B	1		1	1		1		
Assistant de conservation principal 2è cl	B	0		0	0		0		
Assistant de conservation	B	0		0	0		0		
Assistant d'enseigt artist ppal 1ère cl	B	6	3	9	8,15		8,15		
Assistant d'enseigt artist ppal 2è cl	B	1	2	3	2,4		2,4		
Assistant d'enseigt artist	B	5		5	0	2,26	2,26		
Adjoint du patrimoine principal de 1e cl	C	2		2	1		1		
Adjoint du patrimoine principal de 2è cl	C	3		3	2		2		
Adjoint patrimoine	C	2		2	1		1		

FILIERE ANIMATION (i)		7	2	9	6,8	0	6,8		
Animateur principal 1ère classe	B	2		2	2		2		
Animateur principal 2ème classe	B	0		0	0		0	1	
Animateur	B	1	1	2	1,8		1,8		
Adjoint d'animation ppal 1è classe	C	1		1	1		1	1	
Adjoint d'animation ppal 2è classe	C	2		2	1		1		
Adjoint d'animation	C	1	1	2	1		1		
FILIERE POLICE (j)		46	0	46	27	0	27		
Directeur de Police Municipale	A	1		1	0		0		
Chef de sce de PM ppal 1ère classe	B	2		2	2		2		
Chef de sce de PM ppal 2ème classe	B	1		1	0		0		
Chef de sce de PM	B	1		1	0		0		
Chef de police municipale	C	2		2	1		1		
Brigadier-chef principal	C	16		16	12		12		
Gardien – Brigadier de PM	C	23		23	12		12		
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		2	0	2	1	1	2		
Collaborateur de cabinet		2		2	1	1	2		
TOTAL GENERAL (a+b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		599	91,8	690.8	377,35	73,03	450,38	11.5	150